

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX URBANISME

ARRETE MUNICIPAL D'URBANISME N°2023-240-U

OBJET : NUMEROTATION DES PROPRIETES ISSUES DE LA DIVISION DE LA PARCELLE
AN 215 SISE 14 RUE DU GENERAL LECLERC

MADAME LE MAIRE DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE,

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21
alinéa 5 et L. 2212-2,*

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée AN 215 fait l'objet d'une division en 3 lots, à
savoir lots 1, 2 et 3,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la numérotation des lots 1, 2 et 3,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les propriétés issues de la division de la parcelle AN 215 sise 14 rue du
Général Leclerc sont numérotées ainsi qu'il suit selon les plans ci-joint
(annexe 1 et 2) :

- LOT 1 : inchangé (14 rue du Général Leclerc)
- LOT 2 : n° 14 Bis rue du Général Leclerc
- LOT 3 : n° 14 Ter rue du Général Leclerc

ARTICLE 2 : Aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté.
Aucun changement ne peut être opéré sauf sur autorisation et sous le
contrôle de l'autorité municipale.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies
conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la
publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen,
53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont
ampliation est transmise à Monsieur le Chef de la Police Municipale, à
Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
à Monsieur le Directeur du Service du SAMU de l'Hôpital Charles Nicolle,
à la Direction Générale des Finances Publiques, aux concessionnaires des
réseaux et aux services de la Poste et notifiée au cabinet de géomètres
AGEOSE.

Fait à Notre-Dame de Bondeville le 30 novembre 2023,



Madame Le Maire,

Myriam MULO
Myriam MULOT

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX URBANISME

Annexe 1

PARCELLE AN 215 AVANT DIVISION SISE 14 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC



Annexe 2

PLAN DE DIVISION

